

## Une logique gagnant-gagnant !

### Le propriétaire loue

- un logement décent
- à un niveau de loyer maîtrisé
- à un ménage à ressources modestes

### Le propriétaire bénéficie

- d'une relation locative sécurisée
- de garanties financières
- d'avantages fiscaux (jusqu'à 85% d'abattement sur les revenus fonciers)

Sous réserve d'éligibilité de votre locataire, **la garantie VISALE**, dont la durée d'engagement couvre toute la durée du bail, vous permet de bénéficier gratuitement:

- d'une **garantie de paiement du loyer et des charges locatives**, dans la limite de 36 mensualités d'impayés;
- et d'une **prise en charge des dégradations locatives**, dans la limite de deux mois de loyers et charges.

(aide soumise à conditions et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Pour connaître les modalités, consultez [www.visale.fr](http://www.visale.fr) Visale est une marque déposée pour le compte d'Action Logement)

**VISALE.**   
CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

Après un premier échange avec l'ADIL68, vous serez ensuite contactés par une Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS®).

## En savoir plus...

**adil**  
du Haut-Rhin

Contactez l'ADIL 68  
Agence Départementale d'Information  
sur le logement du Haut-Rhin

A Colmar **03 89 21 75 35**  
A Mulhouse **03 89 46 79 50**

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h  
et de 14h à 17h30  
Le vendredi jusqu'à 17h  
Fermé au public le jeudi matin

[www.adil68.org](http://www.adil68.org)  
[contact@adil68.fr](mailto:contact@adil68.fr)

@ADILHAUTRHIN sur  

## Propriétaires bailleurs

# Louez en toute sécurité avec la location solidaire

© Actes Libres 03 89 49 29 44 - Photos fotolia.com



  
MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMÉRATION

  
PRÉFET  
DU HAUT-RHIN  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

  
Mulhouse

ActionLogement 

**adil**  
du Haut-Rhin

  
PPUIS  
PROMOUVOIR L'HUMAIN

  
iméos  
L'IMMOBILIER SOLIDAIRE

  
MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMÉRATION

  
PRÉFET  
DU HAUT-RHIN  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

  
Mulhouse



**PLAN QUINQUENNAL POUR  
LE LOGEMENT D'ABORD**

**1** Je suis propriétaire d'un logement destiné à la location



**2** Je contacte l'ADIL 68 pour connaître le dispositif et ses partenaires



**3** Une Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS®) me guide, assure la gestion de mon bien et l'accompagnement de mon locataire



**4** Mon bien est loué. La relation locative est sécurisée et je bénéficie d'avantages financiers et fiscaux



La location solidaire en toute sécurité repose sur l'intermédiation locative, dispositif qui permet de sécuriser et simplifier la relation entre le locataire et le bailleur grâce à l'intervention d'une Agence Immobilière à Vocation Sociale.

Il existe deux formes d'intermédiation locative :

### la location/sous-location

Le propriétaire loue son logement à une association agréée qui le met à disposition d'un ménage. L'association est locataire et assure le paiement des loyers et des charges, l'entretien courant et une éventuelle remise en état du logement. Pour le propriétaire, le paiement du loyer est garanti même en cas de vacance ;

### le mandat de gestion

Le bailleur signe un mandat de gestion avec une Agence immobilière à Vocation Sociale (AIVS), qui gère le bien au nom du propriétaire. Elle s'occupe de la recherche de locataires, établit le bail, réalise l'état des lieux... L'AIVS se charge de percevoir pour le compte du propriétaire les loyers et les charges. Elle propose une garantie de loyers et un accompagnement du locataire si nécessaire.